



Caisse de Prévoyance Sociale
Te Fare Turuuta'a
www.cps.pf

CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

2022 - 275
22 SEP. 2022

COURRIER ARRIVÉE

Le Directeur,

**CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

Te Fare Turuuta'a

N/REF : CS-DI-CI-22-000040

Papeete, le 20 septembre 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Chambre Territoriale des Comptes
Monsieur Jean-Luc LE MERCIER
Conseiller référendaire à la Cour des Comptes**

Polynésie française
Rue Edouard Ahnne – immeuble UUPA
BP 331 – 98713 PAPEETE
Polynesiefrancaisecrtc.ccomptes.fr

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française - les systèmes d'information de la CPS.

Réf. : - V / courrier 2022-331 du 08 septembre 2022
- N / courrier CS-DI-CI-22-000029 du 27 juillet 2022.

Monsieur le Conseiller référendaire,

Je vous remercie d'avoir pris en compte, dans le rapport d'observations définitives reçu le 08 septembre 2022, l'essentiel des réponses de la CPS communiquées par courrier du 27 juillet 2022 à la suite de la notification du rapport d'observations provisoires du 03 juin 2022.

Après lecture du rapport d'observations définitives, je n'ai pas d'autres réponses à apporter. Je reste donc dans l'attente de la levée de son caractère confidentiel avant de l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration de la CPS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller référendaire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

Vincent FABRE

